



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Russie

Question écrite n° 561

## Texte de la question

M. Jean-Pierre Foucher attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les vives préoccupations des porteurs français de titres d'emprunts russes qui attendent le recouvrement de leur créance. Par réponse parue au Journal officiel du 21 janvier 1991 il lui avait été précisé que les accords signés engageaient les deux pays à résoudre cette affaire dans les meilleurs délais. Or, malgré la visite du président Eltsine et de nombreux contacts diplomatiques récents, le dédommagement des porteurs de titres n'est pas encore engagé. Il lui demande en conséquence quelles dispositions il entend prendre pour que ce contentieux puisse rapidement et dans les meilleures conditions être résolu.

## Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre sur la situation des porteurs de titres russes. Comme le sait l'honorable parlementaire, le Gouvernement français a manifesté de façon solennelle sa détermination à parvenir rapidement à un règlement des contentieux financiers. L'article 22 du traité entre la France et la Russie, signé lors de la visite du président Eltsine à Paris, dispose en effet que nos deux pays s'engagent à s'entendre, si possible dans des délais rapides, sur le règlement des contentieux soulevés par chaque partie relatifs aux aspects financiers et matériels des biens et intérêts des personnes physiques et morales des deux pays. Depuis lors, pour des raisons essentiellement liées au traitement multilatéral de la dette soviétique et aux problèmes de succession et de responsabilité en matière de dette, il n'avait pas été possible de procéder aussi rapidement que nous l'avions souhaité aux négociations. Il est à présent nécessaire de reprendre ce dossier sur de nouvelles bases. Le ministère des affaires étrangères a fait savoir au président du principal groupement des porteurs de titres russes, M. Champenois, reçu au Quai d'Orsay le 26 mai dernier, que nous arrêterions dans les meilleurs délais, en liaison avec le ministère de l'économie, les procédures requises en vue d'un règlement efficace des contentieux financiers entre nos deux pays et que nous proposerions rapidement un calendrier de négociations à la partie russe.

## Données clés

**Auteur :** [M. Foucher Jean-Pierre](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 561

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 mai 1993, page 1274

**Réponse publiée le :** 2 août 1993, page 2313